

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**REX 005-328/13/BC**

**■ Approbation d'une mise à disposition gratuite d'équipements avec l'association Latinissimo/Docks des Suds dans le cadre de l'organisation du salon Babel Med Music**

**DGS 13/9996/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'association Latinissimo / Docks des Suds a organisé la neuvième édition du Babel Med Music.

Pendant trois jours, artistes et professionnels des quatre coins du monde se rassemblent pour développer leurs activités, détecter de nouvelles tendances et échanger autour de conférences et de débats.

Les artistes retenus pour participer à ce salon se produisent devant des programmateurs du monde entier agents artistiques, labels présents sur le marché, mais également devant un public curieux de découvrir de nouveaux talents.

Afin de soutenir cet évènement permettant de répondre aux attentes des différents professionnels de la musique, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole prend à sa charge pour moitié les moyens de transport en commun (sur la ligne de tramway T2) permettant de faciliter l'accès au site des festivaliers sans engorger le quartier par l'afflux automobile.

Signé le 28 Juin 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

La prolongation tardive du réseau Tramway est complétée par une mise à disposition gracieuse de divers moyens de propreté, collecte et de sécurité urbaine, durant toute la durée de l'événement, ainsi que d'une partie du réseau C de Mobilier Urbain Pour l'Information (MUPI), pour un montant total de mises à dispositions gratuites toutes prestations confondues de 24 537,71 euros TTC, selon les modalités décrites dans la convention ci-annexée.

Cette convention, en plus de préciser les modalités de collaboration, permet à la Communauté Urbaine de figurer comme partenaire au titre de l'année 2013 de l'événement.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'objectif et les actions de l'association correspondent aux activités que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole compte soutenir en matière d'attractivité et de valorisation du territoire.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Latinissimo.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Relations internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Juin 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
REX 005-328/13/BC

Signé le 28 Juin 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013